

EDITO



Une étape importante a été franchie par le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville pour l'amélioration de l'assainissement des eaux usées des 2 communes de Saint Ouen du Breuil et d'Hugleville en Caux avec l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale. Ce nouvel équipement sera opérationnel à la fin d'année 2016.

Nous poursuivons également nos efforts pour les nouvelles stations d'épuration des communes de Criquetot sur Ouille et d'Ouille l'Abbaye avec le choix, dans un premier temps des bureaux d'études pour la réalisation de la maîtrise d'oeuvre.

L'amélioration de l'assainissement non collectif est toujours d'actualité pour le Syndicat avec les travaux de réhabilitation de la 7^{ème} tranche de dispositifs d'assainissement non collectif qui viennent de s'achever.

Nous continuons d'agir et de progresser, pour le bien être de tous. Bon Noël et bonne année 2016 !

Le Président, Alfred TRASSY-PAILLOGUES

Bonne année à tous

Depuis la mi-juillet 2015, un nouveau pont en bois permet de traverser la Saône à Bourdainville

C'est un travail commun entre le Syndicat d'Eau de la Région d'Yerville et la Communauté de Communes d'Yerville – Plateau de Caux qui a permis l'installation de ce magnifique pont en chêne massif qui enjambe la Saône à Bourdainville, remplaçant l'ancienne passerelle devenue dangereuse. Cet ouvrage s'inscrit très bien dans l'environnement bucolique de cet endroit situé au coeur d'un nid de verdure.

L'ouvrage, réalisé par Christophe Bénard, ébéniste d'art installé sur la Zone d'Activités d'Yerville a été financé par l'Agence de l'Eau au titre de la sécurisation de l'accès au forage de Bourdainville. Inauguré par Séverine FREMONT, maire de Bourdainville, René SAGNOT, Vice-Président de la Communauté de Communes et Alfred TRASSY-PAILLOGUES en juillet 2015, ce nouvel ouvrage fait l'unanimité parmi les randonneurs et la population.



Etat des lieux actuel des stations d'épuration

La lagune d'épuration de Saint Ouen du Breuil fonctionne en surcharge (494 équivalent habitants (EH) raccordés pour une capacité nominale réelle de 380 EH) et présente par conséquent de nombreux dysfonctionnements. En outre, la vétusté de l'ouvrage empêche le bon développement de l'urbanisme dans la commune. Plusieurs projets de lotissements ont été ainsi bloqués par la Police de l'Eau.



La station d'épuration d'Hugleville-en-Caux (filtres à sable) dimensionnée pour 80 EH souffre également de surcharge chronique et l'aire d'infiltration servant d'exutoire est arrivée à saturation.



La reconstruction des deux stations d'épuration demeure prioritaire tant d'un point de vue technique qu'au niveau de l'impact sanitaire et environnemental.

Une proximité géographique des 2 communes

Dans un 2^{ème} temps, une étude comparative technique et financière a été réalisée pour étudier la faisabilité de 2 scénarii :

- 1) la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration sur chaque commune,
- 2) le transfert des eaux usées de chaque commune sur un nouveau site d'épuration intercommunal.

Malgré les coûts de transfert des eaux usées, la deuxième solution a été privilégiée pour les raisons suivantes :

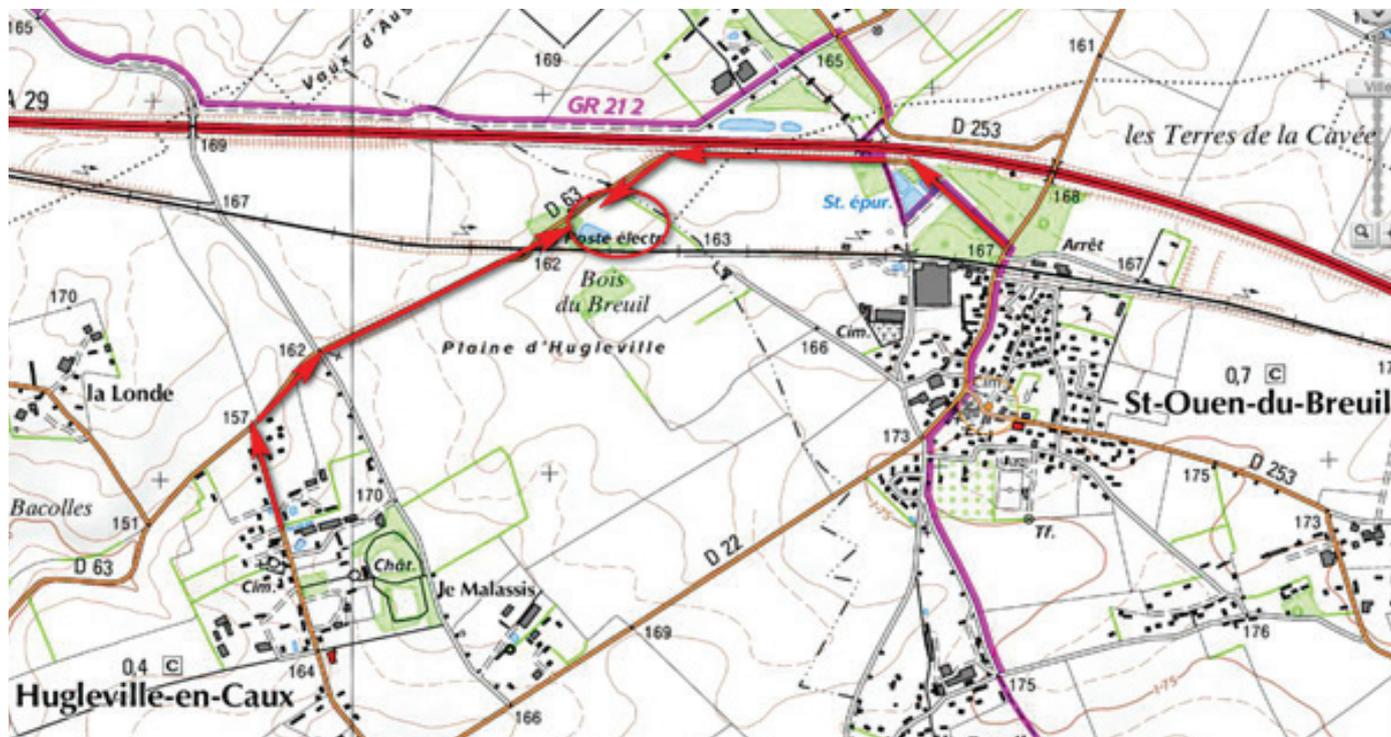
- Economie d'achat de terrain (un seul terrain à acheter au lieu de 2).
- Economie en mutualisant la construction d'un seul site épuratoire au lieu de 2.
- Meilleur traitement des eaux usées. Le regroupement des eaux usées des 2 communes rendra possible la construction d'une station d'épuration à boues activées, ce qui représente actuellement la meilleure technique en termes de rendements épuratoires. Ainsi le nouvel équipement permettra de respecter toutes les normes de rejets. Cette exigence est d'autant plus importante que le site est sensible et est situé en amont du Bassin d'Alimentation des captages de Varneville-Bretteville et de Bourdainville.

À l'image de la station d'épuration de Yerville-Bourdainville en fonctionnement depuis 2009, le Comité Syndical a décidé de réaliser une station d'épuration intercommunale qui sera d'une capacité de 1100 équivalents habitants.



La phase de recherche d'un terrain

Le site pressenti pour l'implantation de la nouvelle station d'épuration a été sélectionné à Hugleville en Caux, en limite de Saint Ouen du Breuil entre la voie ferrée et l'autoroute A29 :



Afin de valider ce terrain, le Syndicat a réalisé une étude de traçage, par le Bureau d'étude Explor-e, pour mesurer l'impact de l'infiltration des eaux traitées sur les captages d'eau environnants.

Cette étude, qui a été approuvée par l'hydrogéologue agréé pour ce projet, a démontré qu'il n'y a pas d'impact sur les captages voisins. L'infiltration des eaux traitées peut donc y être réalisée et la station d'épuration y être implantée.

Le lancement du projet

Le Syndicat a lancé un appel d'offres de travaux pour :

- La création de la nouvelle station d'épuration et la démolition des anciens ouvrages de traitement à Hugleville en Caux et Saint Ouen du Breuil.
- La réalisation des canalisations de transfert et de collecte des eaux usées.

Le montant global du projet s'élève à 1 700 000 € HT avec 1 250 000 € HT pour la station d'épuration et 450 000 € HT pour les réseaux.

Les partenaires financiers, qui sont l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil Départemental de la Seine-Maritime subventionnent le projet à hauteur de 650 000 € environ.

La mise en service du nouvel ouvrage est prévue pour la fin de l'année 2016.

Ce projet constitue une étape importante dans la modernisation progressive de nos ouvrages d'assainissement, pour une meilleure épuration des eaux et une meilleure protection de notre sous sol.



L'assainissement non collectif : 6^{ème} tranche de réhabilitation

Les tranches de réhabilitation se poursuivent. Ainsi la 7^{ème} tranche de 15 installations vient de s'achever portant le nombre total de dispositifs réhabilités à 90 depuis 2008. C'est l'entreprise ACTP qui réalise ces travaux et qui donne entière satisfaction.

Ce dispositif d'aide aux particuliers pour la remise aux normes de leur assainissement non collectif fonctionne bien. Il reste néanmoins quelques installations qui dysfonctionnent et qui ont un impact sanitaire important.



Ces travaux sont financés par l'Agence de l'Eau et Le Conseil Général mais, compte tenu des restrictions budgétaires, les conditions d'éligibilité sont de plus en plus restrictives. Nous rappelons également que l'arrêté du 27 avril 2012 rend obligatoire les travaux de mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif non conformes sous 4 ans. Ce délai est ramené à 1 an si il y a vente de la propriété.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le Syndicat au 02.32.70.15.46

Curage et épandage des boues des lagunes de Vibeuf et de Grémonville

Cette année, le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région d'Yerville a procédé au curage des lagunes d'épuration de Vibeuf et de Grémonville avec l'entreprise SEDE Environnement. Cette opération consiste à vidanger chacun des bassins et à pomper les boues pour les envoyer en épandage en agriculture. L'épandage est réalisé par une tonne à lisier qui répand directement les boues sur la terre agricole. Ces boues servent d'amendement organique et augmentent le rendement des cultures.

Pour rendre cette opération possible, un plan d'épandage a été réalisé par le Syndicat, qui a été instruit et validé par la Police de l'Eau.

Les lagunes d'épuration doivent être curées tous les 10 ans. Le curage des boues des lagunes est une étape indispensable pour maintenir un bon niveau d'épuration des eaux usées avant rejet au milieu récepteur.

Le volume épandu pour la lagune de Vibeuf a été de 877m³ sur une surface de 22 ha.

